

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du Comité de direction du **MARDI 21 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un février à quatorze heures, l'Office du Tourisme Cœur de Béarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au bureau d'accueil d'Orthez, sous la présidence de Monsieur Christian LOMBART, son président.

Date de la convocation : 02/02/23 - Nombre de membres convoqués : 14 titulaires - Quorum à 8 membres

Etaient présents :

Collège élus : Monsieur Regis CASSAROUME, Monsieur Gérard DUCOS, Madame Nathalie DUPLEIX, Madame Céline LEMBEZAT, Monsieur Christian LOMBART

Collège représentants professionnels : Monsieur Didier CORRE, Madame Rebecca JACKSON, Madame Delphine CHERITI, Monsieur Jean-Bernard LACAVE

Etaient excusés :

Monsieur Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Madame Valérie CAMPAGNE IBARCQ, Monsieur Frédéric GOUAILLARDOU, Monsieur Jean-Pierre DOMINGUEZ, Madame Gisèle BORDENAVE

Membres participants à la réunion : 09

Soit nombre de suffrages exprimés : 09

Objet : Budget Primitif 2023 :

Les membres du comité de direction ont reçu en amont le projet de budget primitif 2023.

Afin de réaliser ce plan d'actions il est proposé le budget primitif 2023 selon le document en annexe adressé.

Le président indique que le vote du Budget Primitif doit se faire par chapitre. Le projet de budget primitif 2023 a fait apparaître :

En SECTION DE FONCTIONNEMENT :

✓ LES DEPENSES suivantes :

Au chapitre 011 - charges à caractères général - la somme de **121 009,89€** prenant en compte le plan d'actions ainsi que les charges courantes.

Au chapitre 012 - charges du personnel - la somme de **414 230€**,

Au chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections – la somme de **17 803,65€**

Soit un total de dépense pour la section de fonctionnement de **553 133,54€**

✓ LES RECETTES suivantes :

Au chapitre 70 - vente de produits – de **63 000€**,

Au chapitre 74 -les subventions d'exploitation- pour un montant de **410 600€**

Au chapitre 75 – autres produits de gestion courante : **43 000€**

Au chapitre 78 – une reprise sur amortissement, dépréciations et provisions pour un montant de 5 640€

Au chapitre 002 : Reprise totale du résultat : pour un montant de 30 893,54€

Soit un budget total pour la section de fonctionnement de 553 133,54€

En SECTION D'INVESTISSEMENT, la proposition de budget 2023 fait apparaître :

✓ **Les DEPENSES suivantes :**

Au chapitre 001 : reprise du résultat d'investissement : - 1682,66€

Au chapitre 020 : dépenses imprévues d'investissement : 1000€

Au chapitre 20 compte 205 : dépenses d'investissements pour traduction en allemand et intégration audioguide du spectacle son et lumière, et autres dépenses pour 5 520,99€,

Au chapitre 21 : immobilisations corporelles : pour renouvellement du matériel informatique en fonction des besoins, ou du matériel de bureautique pour 6 600€

Soit un total de dépense pour la section d'investissement de 14 803,65 €

✓ **Les RECETTES suivantes :**

Les opérations d'ordre de transfert entre sections permettant de financer ces investissements.

Soit un total de recette pour la section d'investissement de 14 803,65 €

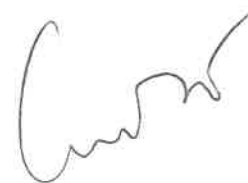
Le comité de direction, après en avoir délibéré à la majorité **soit 09 voix POUR**,

ADOpte le budget primitif 2023

ET CHARGE la directrice de son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

**Le Président
Christian LOMBART**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Pau le :

Nombre de document joint : 2